

Parcours de formation CG 93 - Via le Monde
1 journée ou 2 soirées

Rédiger un rapport de son action pour les bailleurs et pour son association

L'expérience des porteurs de projets est riche et permet, quand elle est bien racontée, de renforcer les projets et les motivations.

La rédaction d'un bilan de son projet est obligatoire dans le cadre d'une subvention reçue (contrat avec l'institution et les contribuables). C'est aussi le meilleur outil pour échanger les bonnes pratiques et valoriser son projet auprès de différents partenaires et adhérents.

Cette journée s'adresse aux porteurs de projets **ayant déjà réalisé leur projet.**

PUBLIC

Acteurs locaux de la solidarité internationale

OBJECTIFS

- Comprendre l'intérêt d'un bilan d'actions.
- Maîtriser les enjeux des demandes des bailleurs de fonds publics
- Préparer l'écriture du bilan dans les phases de conception et de réalisation

OPTIONS

PEDAGOGIQUES

- Présentations théoriques illustrées
- Travaux de groupe et individuel

PROGRAMME

Tour de table

Présenter son projet en quelques mots
Analyse des termes utilisés

Les différentes possibilités d'utilisation d'un même bilan

Les différentes cibles

- Rendre compte au bailleur pour la subvention reçue
- Informer ses adhérents
- Présenter des résultats au public
- Avoir un document de valorisation de son association qui intéressera d'autres partenaires
- Faciliter le suivi du projet
- Rendre possible la concertation
- ...

Bilan, Contrôle, Evaluation, Capitalisation : Quelles informations pour quelles utilisations ?

Les outils pour faciliter la rédaction :

- Les informations à rechercher et leur mise en forme.
- L'utilisation des informations du dossier de demande de subvention.
- Le bilan comptable : comment présenter les comptes financiers de son projet, avec quels documents justificatifs ?

Exercices à partir des travaux des participants.

A partir des informations de la formation, élaborer les principales idées et questions qui constitueront le bilan du dernier projet de l'association. (Pour cela, il est demandé d'amener, si possible, les dossiers de demande de subvention déposés l'année précédente).

Animation :

Agence
COOP DEC Conseil

Dates :

En journée :
Mercredi 1^{er} décembre
2010,
de 9h30 – 17h.